

Je demande à nos vis-à-vis de tenir les nombreuses promesses qu'ils ont faites durant la campagne électorale, notamment en consultant les Canadiens avant de prendre des mesures. Lorsque cette loi a été présentée et mise en œuvre à l'origine par le gouvernement précédent, on a signé en quelque sorte un contrat avec les Canadiens. On leur a dit qu'on mettrait en œuvre deux programmes de subventions et qu'on inscrirait dans la loi des dates précises, afin de préciser la durée des programmes. En fait, ce que le gouvernement propose viole ce contrat passé avec les Canadiens.

Il est vrai que les Canadiens ont été avertis quelque peu à l'avance de la fin de ces programmes, mais je prétends que ce préavis n'a pas été suffisant. Pour que les Canadiens puissent prévoir adéquatement dans leur budget des réparations et d'autres dépenses relatives à la remise en état de leur maison et à l'amélioration de leur système de chauffage, ils doivent être avisés plus longtemps à l'avance.

En conclusion, j'exhorte nos vis-à-vis à envisager très sérieusement d'adopter l'amendement en question, afin de retarder la mise en œuvre de ce projet de loi d'au moins six mois. Je suis persuadé que tous les ministériels ont dans leur circonscription de nombreux propriétaires de maison qui ont profité de la loi et d'autres qui voudraient le faire. Nous savons, chose certaine, que beaucoup de Canadiens ont remplacé le mazout par d'autres formes d'énergie. Nous savons également que bien d'autres personnes voudraient se prévaloir de ce programme, mais ne peuvent le faire, car il se terminera sous peu.

Je remercie la Chambre de m'avoir permis d'exprimer mes craintes au sujet du projet de loi C-24. J'espère que le gouvernement, dans sa sagesse, reconsidérera sa position.

**M. Neil Young (Beaches):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique. Je pense que le mot «modifier» n'est pas tout à fait celui qui convient, car cette mesure aura pour effet de supprimer deux excellents programmes dont de nombreux Canadiens ont profité dans le but de contribuer à l'économie d'énergie. C'est d'autant plus regrettable. En fait, tout ce qu'on peut dire au sujet de ces initiatives, c'est qu'elles ont été efficaces et qu'elles ont donné de bons résultats. Le gouvernement s'apprête maintenant à supprimer des programmes très avantageux pour de nombreux citoyens.

Dans ma circonscription, beaucoup de gens m'ont parlé des conséquences de cette mesure et de leur intention d'améliorer leur résidence, d'abandonner le mazout pour une autre source d'énergie. Ces dernières semaines, depuis que la Chambre étudie ce projet de loi et même avant, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé dans son exposé économique son intention de présenter cette mesure, j'ai entendu de nombreux points de vue tout à fait opposés à cette initiative du gouvernement. Un ministériel a déclaré au début de l'après-midi qu'à son avis, le gouvernement donnait beaucoup trop de subventions aux Canadiens. Je suis certainement d'accord avec

### *Remplacement du mazout—Loi*

lui en ce qui concerne la façon dont le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux qui l'ont précédé ont distribué des millions, sinon des milliards, aux sociétés. Je doute fort que le simple contribuable en ait profité.

On ne peut pas dire la même chose de ce genre de programme. Il a été utilisé à bon escient. Dans son discours, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a présenté d'excellents arguments prouvant la valeur de cette initiative, non seulement pour les contribuables de tout le pays, mais également pour le gouvernement qui les représente.

Il faut se poser la question suivante: «Combien d'argent allons-nous dépenser avant d'avoir épuisé notre pétrole jusqu'à la dernière goutte?» Je dis bien «jusqu'à la dernière goutte», car il s'agit d'une ressource non renouvelable. Le gouvernement a parfaitement tort de supprimer la politique existante et de mettre tous ses œufs dans le même panier sur le plan énergétique.

Le programme de remplacement du mazout a été instauré en 1980 pour favoriser, grâce à des subventions, la conversion des installations de chauffage au mazout dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels. Je tiens à mentionner un coup de téléphone que j'ai reçu d'un de mes électeurs, qui est âgé de 82 ou de 83 ans. Il a maintenant perdu la vue et, bien entendu, il se déplace difficilement. Il voudrait profiter d'un programme de ce genre, mais il ne sait pas s'il vaut la peine à son âge d'investir de l'argent pour passer d'un système de chauffage pour l'aider à faire face à la hausse des frais de chauffage. Il m'a lu quelques factures qu'il a reçues depuis dix ans et qui montrent l'escalade de ses frais de chauffage pendant cette période.

● (1630)

Au lieu de supprimer des programmes qui étaient extrêmement utiles à bon nombre de Canadiens, le gouvernement aurait peut-être dû songer à permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'en profiter. Il aurait notamment dû songer aux Canadiens âgés qui ont une chaudière à mazout et dont les frais de chauffage ont doublé, sinon triplé depuis dix ans. Cela aurait été extrêmement utile, non seulement pour économiser de l'énergie, mais aussi pour aider les Canadiens âgés qui ont vraiment besoin de notre appui à l'heure actuelle.

Lors d'autres débats à la Chambre, certains députés qui siègent maintenant du côté du gouvernement, mais qui, il n'y a pas si longtemps, siégeaient du côté de l'opposition et qui y retourneront sans aucun doute s'ils continuent à présenter des mesures comme celle-ci . . .

**Une voix:** Cela ne sera pas long.

**M. Young:** Cela ne sera pas long. En parlant de ces programmes, un éminent ministériel qui était alors un éminent député de l'opposition, et personne ne s'étonnera que je veuille parler du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) . . .

**Une voix:** Il est brillant.